

Plan d'assurance qualité

1. Rubriques introductives

1.1. Objet du document

En janvier 2016 la ville de Briançon, en partenariat avec les communes de Monétier-les-Bains, Puy-St-André et Villard-St-Pancrace a approuvé la création d'une société publique locale "Eau Services Haute-Durance" qui se substitue à la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome (RBEA). Ces communes, rejointes par Névache en 2017, 'associent pour mutualiser certaines prestations : achat de matériaux, facturation et encaissement. A la clé des économies et un pouvoir de négociation accru avec les fournisseurs. En charge de la compétence eau du Briançonnais, des investissements permettant la mise en place de turbinage en ligne sur le réseau d'eau potable ont été mis en place depuis 2016. Le présent document recense les outils mis en place par notre société pour supporter la démarche qualité de l'exploitation et la maintenance des installations hydroélectrique et garantir le meilleur approvisionnement en eau de la population Briançonnaise. Maitrise du document

1.2. Maitrise du document et procédure d'évolution

Le présent document et la propriété de la SPL Eau Services Haute Durance. Il a été établi en interne par nos équipes et approuvé par le directeur, M. René Merle. Ce document est consultable par chaque membre de l'équipe en tant que document à mettre en application. Ce document est évolutif et sera remis à jour sur la base des retours d'expérience transmises par nos équipes suite à l'application des outils mis en avant dans ce document.

2. Documents applicables

Les documents applicables dans le cadre de ce PAQ sont de plusieurs ordres. La liste ci-dessous est non exhaustive :

- Dossier d'analyse des risques sanitaires de l'installation
- Manuel de maintenance des turbines
- Schéma unifilaire de l'installation

L'ensemble de ces documents seront disponibles dans les installations correspondantes pour pouvoir être consultés par les agents lors de leur intervention.

3. Présentation et organisation du fonctionnement

3.1. Principes des conceptions

L'intégralité des installations hydroélectriques présentes sur le réseau d'eau du Briançonnais ont été conçues sur les mêmes principes à savoir de générer de l'électricité verte lors de l'approvisionnement en eau de la population. Pour cela les études de conception ont été réalisées en imposant que le fonctionnement des installations n'ait aucun impact sur l'approvisionnement en eau et donc en garantissant par tous les moyens nécessaires des solutions permettant la continuité de service même lors de la mise hors service d'une des installations. Sur la base des contraintes imposées. Les différentes usines permettent de casser la charge de la ressource à divers points stratégiques du réseau. Dans une majeure partie des cas les usines ont été implantées sur le réseau d'amenée d'eau permettant donc d'approvisionner les réservoirs de têtes du réseau en réduisant le nombre d'ouvrages destinés à briser la charge du fluide. De la même manière certaines autres installations ont été positionnées pour permettre de se substituer aux ouvrages destinés à réduire la charge dans le réseau de distribution.

3.2. Fonctionnement des installations

Pour assurer la continuité de services, tous les ouvrages sont équipés de by-pass permettant en cas de maintenance ou de défaut de la centrale hydroélectrique de court-circuiter l'installation et d'assurer l'alimentation en eau potable. Outre la présence de by-pass, les sites sont également équipés d'organes de régulation. Leur objectif est de contrôler l'approvisionnement en eau des turbines pour maximiser le productible. Ces régulations sont basées sur des consignes de niveau. Ainsi les by-pass de chacune des installations ont été programmé pour s'ouvrir sur des niveaux considéré critiques qui seraient alors symptôme d'un dysfonctionnement dans la régulation. Le fonctionnement de la régulation ainsi que les seuils de déclenchement font en outre partie de ce programme d'assurance qualité.

4. Méthodologie d'exploitation et de maintenance

4.1. Intervenants

L'ensemble des intervenants associés à l'exploitation et à la maintenance des installations sont formés par les fournisseurs de ces dernières et seront les seuls autorisés à intervenir sur ces installations. Dans le cadre de la formation continue développer dans notre structure des nouveaux intervenants sont susceptibles d'être formés en interne. La liste exhaustive des agents formés et autorisés à intervenir sur les installations est annexé à ce document et sera mis à jour lors des différentes révisions de ce dernier.

4.2. Programmation

La programmation des maintenances sera réalisée sur la base des recommandations du constructeur des turbines. Les agents ont donc pour charge de préparer et programmer leurs interventions sur les bases des documents de référence tels que défini au chapitre 2. Un registre de maintenance sera mis en place permettant de mettre en évidence la programmation des maintenances de manière journalière. Ce registre sera dûment complété par les agents et permettra d'assurer le suivi et la bonne réalisation des maintenances.

4.3. Maitrise des risques

La maitrise des risques sera considérée sur la base de l'analyse de risque sanitaires remise pour chaque ouvrage. Ce registre présentant les différents risques identifiés ainsi que les mesures correctives mise en place sera consultable dans chacune des installations et permettra une intervention rapide des agents en cas d'occurrence d'un des risques identifiés au registre.

5. Organisation de la qualité

L'organisation de la qualité sera assurée en premier lieu par les agents lors de leur intervention. Outre les dispositifs mis en place ces derniers auront la possibilité de faire un retour d'expérience concernant l'exploitation et la maintenance des installations. C'est sur la base de ces retours que l'évolution du présent document se fera pour intégrer tout au long la durée de vie des ouvrages des améliorations des outils en place et donc de la qualité. Ces retours d'expérience seront analysés par la direction de l'entreprise avec les intervenants pour convenir des actions à mettre à place pour améliorer le fonctionnement des ouvrages. En outre dans le cadre de la démarche qualité un registre des dysfonctionnements sera tenu pour mettre en évidence les problématiques rencontrées lors de l'exploitation et pour permettre de trouver les moyens de remédier à ces éventuels dysfonctionnements.

6. Annexes

Ci-après sont joint les documents référencés dans le document.

6.1. Formulaire de retour d'expériences

Formulaire de retour d'expérience REX
<p><u>Date de l'intervention :</u> <u>Site concerné :</u> <u>Agent ayant intervenu :</u> <u>Temps d'intervention :</u></p>
<p><u>Description du dysfonctionnement ou de l'intervention :</u></p>
<p><u>Causes identifiées</u></p>
<p><u>Action correctives</u></p>

